

**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

PROCÈS-VERBAL

N° de résolution ou annotations

Séance ordinaire du conseil municipal

**Mardi 16 avril 2024, 19 h, au bâtiment de services du parc
des Saphirs (175, rue Kildare)**

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de : M. Simon St-Hilaire, Conseiller du district 1
M. Benjamin Dagar-Magnan, Conseiller du district 3
M. Mathieu Thomassin, Conseiller du district 4
M. Charles Morissette, Conseiller du district 5
Mme Michèle Dufresne, Conseillère du district 6

En l'absence de : M. Guillaume Plamondon, Conseiller du district 2

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme France Fortier.

En présence de la directrice générale Mme Audrey Beaulieu et de la greffière Me Catherine Roy.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. Ouverture de la séance

À 19 h, la mairesse Mme France Fortier souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19.

Résolution 101-04-2024
Adoption de l'ordre du jour

2.

Sur la proposition de la conseillère M^{me} Michèle Dufresne

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et présenté ci-dessous :

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Mot du conseil municipal

DIRECTION GÉNÉRALE

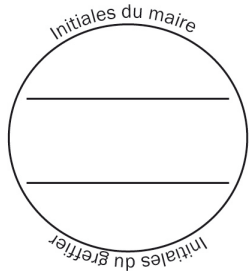
4. Dépôt demande de soutien financier - DCSBDL
- 4.1 Lettre d'appui Diffusion culturelle SBDL
5. Autorisation de signature pour l'entente - Gestion de l'église

FINANCES

6. Adoption des comptes avril 2024
7. Annulation des soldes résiduaux pour le fonds de roulement

GREFFE

8. Dépôt de la lettre de démission de M. Guillaume Plamondon au poste de conseiller du district 2
9. Avis de vacance du poste de conseiller du district 2 - Démission de M. Guillaume Plamondon
10. Date de l'élection partielle du district 2
11. Adoption du Règlement 963-24 - Règlement concernant la division du territoire de la Ville en districts électoraux abrogeant et remplaçant le Règlement 773-16
12. Adoption du Règlement 964-24 - modifiant le Règlement 754-15 sur la délégation pouvoir de dépenser
13. Adoption du Règlement 965-24 - Règlement sur le traitement des élus municipaux modifiant le Règlement 853-19
14. Modifications du Règlement numéro 957-24



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

15. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement sur la gestion de l'eau abrogeant le Règlement 836-18
16. Autorisation de signature de l'entente sur le consentement à l'établissement d'une servitude d'aqueduc sur le lot 6 332 512

APPROVISIONNEMENTS

17. Achat de chaises de banquet pour l'Église
18. Adjudication de contrat l'avenue Sainte-Brigitte/Monardes & Fabrique (incluant la démolition rue Clavet)
19. Adjudication de contrat pour l'achat de traverse piétonne et de radar

LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

20. Mérites Lavalais du bénévolat 2023
21. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la jeunesse - M. Olivier Paradis
22. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la jeunesse - M. Zachary Paradis
23. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives citoyennes - La virée du Père Noël
24. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme initiative citoyenne - Les remorques fantômes
25. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme initiative citoyenne - Fragments
26. Octroi de subvention à la Maison des jeunes la Barak
27. Signature de l'entente pour l'utilisation de locaux par le Centre Famille SBDL
28. Autorisation de création et de mise sur pied d'un comité de suivi du plan d'action de la Politique famille-aînés (MADA)
29. Autorisation de signature d'une entente avec l'Association sportive de Sainte-Brigitte-de-Laval pour l'aménagement d'un terrain de pratique

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

30. Demande de PIIA 2024-0032 - 52, rue de la Promenade
31. Demande de PIIA 2024-0033 - Lots 6 604 049, 6 604 050 et 6 604 051
32. Frais de parcs et espaces verts - 173-175, avenue Sainte-Brigitte

TRAVAUX PUBLICS

33. Réhabilitation des pompes - poste pompage PP1 (projet 24-36)

SÉCURITÉ PUBLIQUE

34. Embauche de M. Antoine Poirier à titre de pompier premier répondant, à temps partiel

RESSOURCES HUMAINES

35. Confirmation d'emploi de Julie Pellerin à titre de directrice du service de l'aménagement du territoire

DÉPÔT

36. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024

PÉRIODE DE QUESTIONS

37. Période de questions

DISPOSITIONS FINALES

38. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

3. Mot du conseil municipal

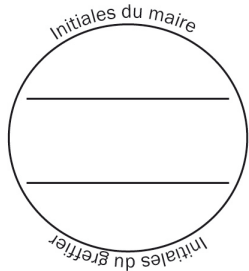
Les membres du conseil municipal prennent la parole.

DIRECTION GÉNÉRALE

4. Résolution 102-04-2024

Dépôt demande de soutien financier - DCSBDL

Considérant que Diffusion culturelle SBDL (DCSBDL) a reçu une réponse positive de la part de la Société de développement économique (SDE) de la Jacques-Cartier confirmant la possibilité d'obtenir de l'aide d'un programme de subvention à la hauteur de 200 000 \$ dans leur projet d'amélioration locative de l'Église de Sainte-Brigitte-de-Laval ;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Considérant que cette autorisation s'accompagne d'une exigence que le projet soit financé à 20 % par le privé ;

Considérant que le conseil municipal souhaite participer au projet d'amélioration de l'Église de Sainte-Brigitte-de-Laval ;

Considérant que la Ville est propriétaire de l'Église de Sainte-Brigitte-de-Laval ;

Sur la proposition du conseiller municipal M. Simon St-Hilaire

Il est résolu :

- D'autoriser la mairesse ou la directrice générale à signer une lettre d'appui à la demande présentée par DCSBDL à la SDE de la Jacques-Cartier pour le projet d'amélioration de l'Église de Sainte-Brigitte-de-Laval confirmant ainsi le soutien de la Ville dans ce projet ;
- De soutenir DCSBDL dans son dépôt d'aide financière à la SDE de la Jacques-Cartier pour l'amélioration de l'Église de Sainte-Brigitte-de-Laval et ce, pour un montant total de 95 965 \$ réparti comme suit :
 - Amélioration de la distribution et de la capacité en alimentation électrique : 26 500,00 \$;
 - Peinture intérieure de la salle du rez-de-chaussée de l'Église : 69 465,00 \$.
- D'autoriser l'octroi des contrats à la hauteur des montants mentionnés ci-dessus par la Ville en collaboration avec DCSBDL si la demande d'aide financière à la SDE de la Jacques-Cartier est acceptée ;
- De financer ce montant à même le règlement d'emprunt parapluie 938-23 ;
- D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

5. Résolution 103-04-2024

Autorisation de signature pour l'entente - Gestion de l'église

Considérant que la Ville est propriétaire du lot sur lequel est implanté notamment l'Église de Sainte-Brigitte-de-Laval situé au 1 rue du Couvent, Sainte-Brigitte-de-Laval (Québec), G0A 3K0 et des équipements municipaux ;

Considérant que le conseil municipal a décidé de confier à Diffusion culturelle SBDL (DCSBDL) la prise en charge de la gestion, de l'administration du volet culturel de l'Église de Sainte-Brigitte-de-Laval, de la programmation ainsi que la location des salles de spectacle et d'exposition de cette église ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer, dans le cadre d'une entente, les termes et les conditions quant à la fourniture par DCSBDL des services liés à la gestion de l'Église de Sainte-Brigitte-de-Laval et au versement d'une compensation monétaire par la Ville à cet organisme pour les services rendus ;

Considérant que la signature d'une entente de gestion de l'Église de Sainte-Brigitte-de-Laval avec DCSBDL apportera des retombées économiques positives à la Ville en réduisant les coûts de gestion interne, en mobilisant des ressources communautaires, en stimulant l'économie locale, en préservant le patrimoine, en développant le tourisme ainsi qu'en créant des emplois et en améliorant l'image de la Ville ;

Considérant qu'aucun montant n'est prévu dans cette entente pour l'exercice 2024 ;

Considérant que le montant de 44 000 \$ pour l'exercice 2025 sera prévu lors de la préparation budgétaire 2025 ;



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

Sur la proposition du conseiller municipal M. Simon St-Hilaire

N° de résolution ou annotations

Il est résolu de :

- De verser une aide financière annuelle de 44 000 \$ incluant le montant prévu pour l'entretien ménager à DCSBDL, répartie en 4 versements, soit à chaque trimestre, pour la gestion de l'Église de Sainte-Brigitte-de-Laval et ce, à compter du 1er janvier 2025 ;
- De prévoir un ajustement de ce montant pour les années subséquentes en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) selon les résultats de l'exercice RMR de Québec du mois de septembre précédent ;
- D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer l'entente entre la Ville et DCSBDL concernant la gestion de l'Église de Sainte-Brigitte-de-Laval et tous les autres les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

FINANCES

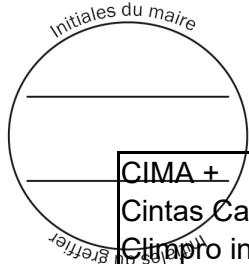
**6. Résolution 104-04-2024
Adoption des comptes avril 2024**

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- De recevoir les comptes produits en date du 16 avril 2024 au montant de 2 330 928,43 \$;
- D'autoriser le paiement des montants associés au bordereau ci-dessous :

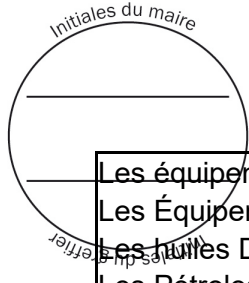
EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 16 AVRIL 2024	
Action Sentiers Lavallois	10 500.00 \$
Adobe inc.	59.76 \$
Air liquide Canada inc.	398.12 \$
Alimentation Sainte-Brigitte	29.06 \$
Amazon.com.ca, Inc.	549.72 \$
Aquamerik inc.	779.78 \$
ARPO Groupe Conseil	5 567.67 \$
Asphalte Lagacé Ltée	2 413.09 \$
Association des directeurs généraux des mun	1 011.78 \$
Atelier d'usinage Chauveau inc.	924.40 \$
AtkinsRéalis Canada inc.	11 568.50 \$
Atlantis Pompe Ste-Foy inc.	59.96 \$
Employé no 860	435.73 \$
Auto Collection inc.	63.68 \$
Automod	212.59 \$
Bell Mobilité Cellulaire	214.00 \$
Beneva	9 832.79 \$
Boivin & Gauvin Inc	2 396.66 \$
Brandon Thériault	60.00 \$
Bureautique Inter-Rives inc.	364.47 \$
Camions Globocam Québec et Lévis inc.	555.11 \$
Camions international Élite Ltée	14 298.98 \$
Canac	2 464.94 \$
Canon Canada inc.	45.56 \$
Capitale Hydraulique	125.26 \$
Employé no 869	1 029.11 \$
Centrale d'appels d'urgences Chaudières-App	4 081.61 \$
Centre de téléphonie Mobile (Québec) inc.	830.62 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

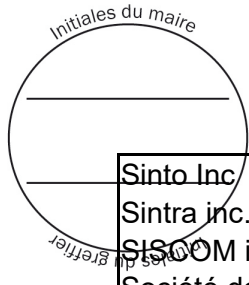
CIMA +	1 388.33 \$
Cintas Canada Limitée	1 470.96 \$
Clinap Inc.	6 013.25 \$
COMBEQ	172.46 \$
Communauté métropolitaine de Québec	41 330.00 \$
CUMMINS EST DU CANADA INC.	337.70 \$
Dan électrique inc.	1 685.66 \$
DHC Avocats inc.	108.66 \$
Dollarama s.e.c.	20.42 \$
Drolet ressort inc.	6 181.26 \$
Druide informatique inc	367.92 \$
École nationale des pompiers	2 305.20 \$
ELC Mécanique	2 014.87 \$
Elisabeth Tremblay	600.00 \$
Englobe Environnement inc.	3 297.48 \$
Equipement Valvest Limitée	36.79 \$
Équipements incendies C.M.P. Mayer inc.	6 129.32 \$
ESPACE MUNI	80.50 \$
Étançonnement Québec	864.61 \$
Eurofins Environex	510.49 \$
Excavation déneigement Marcel Bédard inc.	3 012.34 \$
Fédération québécoise des municipalités	100.15 \$
Fleuriste la Pousse Verte	80.49 \$
Fondaction CSN 06840	384.62 \$
Fonds d'information sur le territoire	75.00 \$
Formation Prévention Secours inc.	141.22 \$
Fournitures de bureau Denis	1 674.15 \$
Francine Lemay	761.52 \$
FrancoType-Postalia Canada inc.	1 149.75 \$
Garage René Bertrand inc.	462.78 \$
Garda World	470.12 \$
Garneau Laurence	(440.00) \$
GDX Ventes Inc.	21.19 \$
GÉNIO	988.79 \$
GESTIONNAIRES EN RESS. HUMAINES DES MUN. DU	300.00 \$
Gestock inc.	5 236.10 \$
GPLC arpenteurs-géomètres inc.	1 046.27 \$
Groupe d'éducation et d'écosurveillance de	372.23 \$
Groupe financier AGA inc.	537.00 \$
Groupe GéniArp inc.	14 946.75 \$
Groupe Négotel inc.	1 197.86 \$
Groupe Pub Action	183.96 \$
Harnois Énergies inc.	3 051.02 \$
Husky Neige inc.	19 443.71 \$
Hydro Québec	30 613.52 \$
IGA 8162	580.22 \$
Jean-Baptiste Coubes	300.00 \$
JL Desjardins Auto Collection Inc.	154.50 \$
Journal Le Lavallois	2 012.06 \$
Kenotronix	57.43 \$
Krystelle Walsh	195.00 \$
La coopérative de cablodistribution de l'ar	496.08 \$
Laboratoires d'expertises de Québec Itée	267.32 \$
L'ARSENAL	476.05 \$
Laval Bergeron	425.00 \$
Le Doc des portes inc.	293.42 \$
Le Groupe A&A (LBC Capital]	403.70 \$
Leclerc Mégane	400.00 \$
L'école de mini-basketball de Québec (EMBQ)	2 448.00 \$
Les entreprises Pierre L. Boulos inc.	144.77 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Les équipements L.A.V.	204.09 \$
Les Équipements TWIN inc.	916.81 \$
Les Jule Desroches inc.	16 859.96 \$
Les Pétroles Irving inc.	69.86 \$
Lévis Chrysler Dodge Jeep inc.	101 940.23 \$
LGP Stratégies immobilières	3 104.33 \$
Librairie Renaud-Bray inc.	228.59 \$
L'Industrielle Alliance Groupe Financier	41 384.40 \$
Location d'outils Beauport (1988) inc.	2 797.93 \$
Location Sauvageau	1 865.06 \$
LP Avocate inc.	3 897.65 \$
Lumen	256.28 \$
Mack Ste-Foy	24 153.01 \$
Macpek Inc	1 393.68 \$
Marcoux, Gariépy & Associés s.e.n.c.r.l.	4 411.88 \$
Martin & Lévesque inc.	3 234.98 \$
Martin Girard	465.50 \$
Employé no 305	600.00 \$
Mécanique J. Clair	36 924.70 \$
MédiaQMI inc.	652.60 \$
Ministre des Finances	1 286 691.00 \$
Ministre du Revenu du Québec	156 223.86 \$
Miranet	29.16 \$
Miss Melanie English Teacher	150.00 \$
MRC de la Jacques-Cartier	6 974.74 \$
Municipalité de Lac Beauport	222.13 \$
Nettoyeur De la Cité	10 554.71 \$
Notarius	184.73 \$
NSim Technologies	18 264.60 \$
Nvira - Environnement inc	678.35 \$
OBV Charlevoix Montmorency	5 982.10 \$
P Construction TransParent	3 228.89 \$
Panavidéo	195.46 \$
Pause-café Soleil inc	86.23 \$
Employé no 519	1 381.06 \$
Philippe Héon	869.97 \$
Pièces d'autos CPR inc.	2 666.12 \$
Pierre Hamelin inc	135.67 \$
Produits Tan-Ex	606.15 \$
Purolator inc.	223.75 \$
Quai LaFantaisie	3 147.68 \$
Radiateurs ACME inc.	373.67 \$
Réal Huot inc.	952.13 \$
Receveur Général du Canada	63 921.04 \$
Référence Solutions inc.	3 421.66 \$
Référence Systèmes inc.	379.64 \$
Réno-Dépôt Beauport	874.62 \$
Réseau Biblio de la Capitale-Nationale	107.93 \$
Rousseau Marc-André	800.00 \$
Sani Orléans inc.	1 827.54 \$
Sani-Terre Environnement inc.	36 476.88 \$
SCFP - Section locale 5187	1 089.56 \$
SCFP	1 644.27 \$
SEAO Constructo	124.58 \$
Employé no 755	115.73 \$
Sel Warwick inc.	19 519.74 \$
Services ménagers Trifluviens inc.	2 215.15 \$
Services-conseils Aqua Ingenium inc.	1 264.00 \$
SH Machinerie inc.	7 040.27 \$
Shell Fleet Plus	9 096.40 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution

Sinto Inc	2 365.50 \$
Sintra inc.	6 471.71 \$
SISCOM inc.	16 360.71 \$
Société de l'assurance automobile du Québec	22 134.84 \$
Société protectrice des animaux de Québec	1 469.14 \$
Société québécoise d'information juridique	55.71 \$
Solutions d'affaires Toshiba TEc Canada inc	1 432.61 \$
S-Pace signalétique inc	2 142.56 \$
Sport Loisir Québec Nord Est	1 690.00 \$
Steeve Simard	800.00 \$
Stericycle, ULC	69.68 \$
Syndicat des pompiers et pompières du Québec	905.00 \$
Tetra tech QI Inc	9 256.92 \$
Thinkscape Limited	61.20 \$
Employé no 585	1 257.15 \$
Employé no 734	1 227.40 \$
Employé no 874	762.22 \$
Vidéotron	1 149.62 \$
Vigil sécurité opérations inc	832.70 \$
Ville de Québec	118 203.55 \$
Voltec Ltée	6 924.58 \$
Total des effets présentés au conseil - 16 avril 2024	2 330 928.43 \$

- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

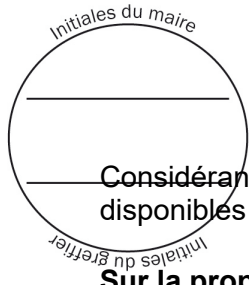
7. Résolution 105-04-2024

Annulation des soldes résiduaire pour le fonds de roulement

Considérant que divers projets ont été réalisés durant l'année 2023 pour lesquels le financement a été autorisé par une résolution du conseil municipal ;

Considérant que les projets énumérés dans le tableau ci-dessous étaient prévus au budget et au PTI 2023-2024-2025 pour être financés à partir du fonds de roulement, mais que la dépense a été moindre qu'initialement budgétée :

Numéro de résolution	# Projet	DESCRIPTION	MONTANT AUTORISÉ	Annulation du solde résiduaire	Durée amortissement
010-01-2023	23-18	Acquisition logiciel <u>Édilex</u>	6 900 \$	(76 \$)	5
010-01-2023	23-19	Remplacement d'un écarteur de <u>désincarsération</u>	24 500 \$	(3 438 \$)	10
010-01-2023	23-20	Remplacement de radios mobiles	7 040 \$	(632 \$)	5
010-01-2023	23-21	Séchoir à bottes et gants	6 700 \$	(2 369 \$)	5
010-01-2023	23-27	Réservoir du Golf	14 000 \$	(7 874 \$)	10
010-01-2023	23-28	Surpresseur Zurich - ajout de sonde de pression	10 000 \$	(1 863 \$)	10
Montant total de l'annulation				(16 253 \$)	



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

Considérant qu'il y a lieu d'annuler l'appropriation des montants excédentaires afin de rendre disponibles ceux-ci à un investissement futur.

Sur la proposition de la conseillère M^{me} Michèle Dufresne

N° de résolution ou annotations

Il est résolu :

- D'autoriser l'annulation du solde résiduaire concernant l'appropriation au fonds de roulement d'un montant de 16 253 \$ afin de le rendre à un investissement futur ;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

GREFFE

8. Résolution 106-04-2024

Dépôt de la lettre de démission de M. Guillaume Plamondon au poste de conseiller du district 2

Conformément à l'article 316 de *la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LRQ, c. E-2.2), la greffière dépose au conseil municipal la lettre de démission de M. Guillaume Plamondon au poste de conseiller du district 2.

9. Résolution 107-04-2024

Avis de vacance du poste de conseiller du district 2 - Démission de M. Guillaume Plamondon

Considérant le dépôt de la lettre de démission de M. Guillaume Plamondon, conseiller municipal du district 2 ;

Considérant que le mandat du conseiller municipal a pris fin le 12 mars 2024 ;

Considérant qu'il s'agit de la première séance qui suit la transmission de sa lettre de démission ;

Considérant que la vacance a été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale ;

Considérant que le poste de conseiller municipal du district 2 doit être comblé par une élection partielle.

PAR CONSÉQUENT :

Conformément à l'article 333 de *la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière avise le conseil municipal de la vacance au poste de conseiller du district 2 de la Ville ;

Conformément à l'article 339 de *la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière informera le conseil municipal de la date du scrutin dans les 30 jours de la présente résolution.

10. Résolution 108-04-2024

Date de l'élection partielle du district 2

Conformément à l'article 339 de *la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la présidente d'élection doit, dans les 30 jours de l'avis de la vacance ou de la décision du conseil de la combler par une élection partielle, selon le cas, fixer le jour du scrutin parmi les dimanches compris dans les quatre mois de l'avis ou de la décision ;

Conformément à l'article 339 de *la Loi sur les élections et les référendums*, la présidente d'élection informe le conseil municipal et les citoyens que le jour du scrutin pour l'élection partielle



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

aura lieu le dimanche 14 juillet 2024, afin de combler le poste de conseiller municipal du district
2. Le vote par anticipation aura alors lieu le dimanche 7 juillet 2024 ;

Conformément à l'article 99 de la *Loi sur les élections et les référendums*, un avis public d'élection sera affiché à la mairie et publié sur le site Internet de la Ville en conséquence. Cet avis public va officialiser le début de la période électorale et les étapes qui en découlent.

N° de résolution : 109-04-2024

11. Résolution 109-04-2024

Adoption du Règlement 963-24 - Règlement concernant la division du territoire de la Ville en districts électoraux abrogeant et remplaçant le Règlement 773-16

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil municipal le 12 mars 2024 ;

Considérant que, selon les dispositions de l'article 9 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), le nombre de districts électoraux pour la Ville doit être au moins 6 et d'au plus 8 ;

Considérant que le conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la *Loi*, spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électrices et d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de quinze (15 %) ou de vingt-cinq (25 %) pour cent, selon le cas, au quotidien obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation électorale.

Sur la proposition de la conseillère M^{me} Michèle Dufresne

Il est résolu :

- D'ordonner et de statuer par règlement du conseil portant le numéro 963-24 que la division du territoire de la municipalité soit la suivante :

Division en districts

Le territoire de la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval est divisé en six (6) districts électoraux.

Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*, sous réserve de ses diverses dispositions.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

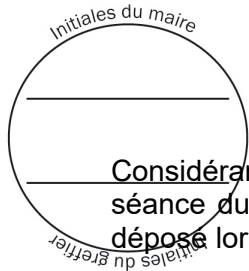
12. Résolution 110-04-2024

Adoption du Règlement 964-24 - modifiant le Règlement 754-15 sur la délégation pouvoir de dépenser

Considérant qu'en vertu de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et Villes* (LRQ, c. C-19), la Ville peut adopter un règlement pour déléguer à tout employé de la Ville le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom et pour la Ville ;

Considérant que le Règlement 754-15 - *Règlement établissant les modalités d'acquisition et de location de biens et services et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et la signature des contrats* a été adopté le 8 juin 2015 par le conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal juge opportun de modifier ce règlement ;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du conseil municipal du 12 mars 2024 et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de cette séance ;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture ;

Considérant que ce règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance et à la disposition du public dès le début de cette séance, conformément à l'article 356 de la LCV.

Sur la proposition de la conseillère M^{me} Michèle Dufresne

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 964-24 - *Règlement établissant les modalités d'acquisition et de location de biens et services et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et la signature des contrats modifiant le Règlement 754-15.*

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

13. Résolution 111-04-2024

Adoption du Règlement 965-24 - Règlement sur le traitement des élus municipaux modifiant le Règlement 853-19

Considérant que la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (LRQ, c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil municipal en matière de fixation de la rémunération ;

Considérant que la Ville a adopté le Règlement 853-19 - *Règlement sur le traitement des élus municipaux* ;

Considérant que les élus souhaitent ajouter un alinéa concernant la coupure du traitement d'un élu absent depuis plus de trois (3) séances ordinaires du conseil municipal ;

Considérant que les élus souhaitent maintenir le retrait de l'indexation de leur salaire pour l'année 2024 ;

Considérant que les élus souhaitent maintenir le retrait de l'allocation de départ du maire lors d'une démission ;

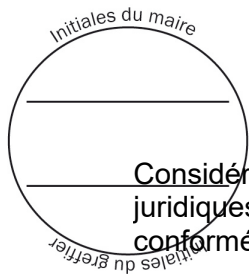
Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, de modifier le Règlement 853-19 – *Règlement sur le traitement des élus municipaux* ;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du conseil municipal du 12 mars 2024 et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de cette séance ;

Considérant qu'un avis public a été publié le 15 mars 2024, conformément à l'article 9 de la *Loi* ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture ;



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

Considérant que ce règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance et à la disposition du public dès le début de cette séance, conformément à l'article 356 *Loi sur les cités et villes (LRQ, c. C-19)* ;

Sur la proposition de la conseillère M^{me} Michèle Dufresne

N° de résolution ou annotations

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 965-24 - *Règlement sur le traitement des élus municipaux modifiant le Règlement 853-19* et ce, rétroactivement au 1er janvier 2024

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14. Résolution 112-04-2024

Modifications du Règlement numéro 957-24

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le règlement 957-24 puisque nous avons constaté qu'il n'y a pas de terme précis pour le montant de 420 000\$ (travaux de réfection et d'aménagement de bâtiments, de rues et de parcs) à l'article 2 du règlement ;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a décrété, par le biais du règlement numéro 957-24, une dépense de 1 900 000 \$ et un emprunt de 1 900 000 \$ pour des dépenses en immobilisation.

Sur la proposition de la conseillère M^{me} Michèle Dufresne

Il est résolu:

- De remplacer l'article 2 du règlement numéro 957-24 par le suivant :

Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour un montant total de 1 900 000 \$ réparti de la façon suivante :

Description	15 ans	20 ans	Total
Services professionnels, techniques et personnel d'appoint pour la réalisation de projets (20 ans)		350 000 \$	350 000 \$
Travaux de réfection et d'aménagement de bâtiments, de rues et de parcs (20 ans)		420 000 \$	420 000 \$
Achat d'équipement, machinerie, matériel et autres biens (15 ans)	1 100 000 \$		1 100 000 \$
Frais de financement (15 ans)	30 000 \$		30 000 \$
Total	1 130 000 \$	770 000 \$	1 900 000 \$

- De transmettre une copie certifiée de la présente résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

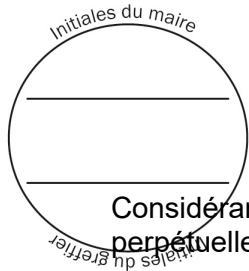
15. Résolution 113-04-2024

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement sur la gestion de l'eau abrogeant le Règlement 836-18

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère municipale M^{me} Michèle Dufresne donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, le *Règlement régissant l'utilisation de l'eau potable, distribuée par le réseau d'aqueduc de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval abrogeant et remplaçant le Règlement 836-18*. Le projet de règlement est présenté et déposé.

16. Résolution 114-04-2024

Autorisation de signature de l'entente sur le consentement à l'établissement d'une servitude d'aqueduc sur le lot 6 332 512



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval doit enregistrer une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc sur le lot 6 332 512.

Sur la proposition de la conseillère M^{me} Michèle Dufresne

N° de résolution ou annotations

Il est résolu:

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- D'autoriser la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer l'entente de servitude à intervenir entre la Ville et les propriétaires du lot 6 332 512 ;
- D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer l'acte notarié relatif à l'établissement d'une servitude sur lot 6 332 512 au bénéfice de la Ville ;
- D'autoriser le paiement de 12 000 \$ aux propriétaires du lot 6 332 512 selon les modalités établies par la Ville.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

APPROVISIONNEMENTS

17. Résolution 115-04-2024

Achat de chaises de banquet pour l'Église

Considérant les besoins grandissants de Diffusion Culturelle SBDL (DCSBDL) et l'engouement pour les événements tenus à l'Église de Sainte-Brigitte-de-Laval ;

Considérant que le conseil municipal souhaite participer au projet d'amélioration de l'Église de Sainte-Brigitte-de-Laval et que cette dépense fera partie de la part d'investissement de la Ville ;

Considérant que la Ville doit acheter de nouvelles chaises de type banquet pour remplacer les bancs d'église existants ;

Considérant que les chaises modèle « 84007-00 » chez Bureau Denis répondent aux besoins et sont peu dispendieuses ;

Sur la proposition du conseiller municipal M. Simon St-Hilaire

Il est résolu :

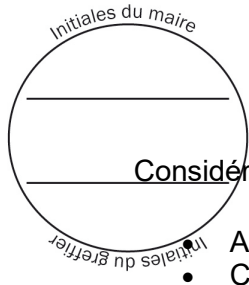
- D'acheter 240 chaises chez Bureau Denis pour un montant total de 19 315,80 \$ taxes incluses ;
- Que la somme nécessaire à l'achat des chaises soit prise à même le fonds de roulement du poste comptable # 59-151-00-000 pour une durée d'amortissement de 8 ans ;
- D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

18. Résolution 116-04-2024

Adjudication de contrat l'avenue Sainte-Brigitte/Monardes & Fabrique (incluant la démolition rue Clavet)

Considérant que le 13 mars dernier, la Ville a publié un appel d'offres public SBDL2024-04 pour le prolongement de la rue de la Fabrique sur environ 135 mètres entre la fin actuelle de la rue de la Fabrique et la rue des Alpes avec service d'aqueduc et d'égout sanitaire et la réfection d'une conduite d'aqueduc de l'avenue Sainte-Brigitte et sur la rue des Monardes sur une distance d'environ 530 mètres de longueur ;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que la Ville a reçu les quatre (4) soumissions suivantes :

- Action Progex inc, pour un montant de 2 598 039.49 \$ taxes incluses ;
- Charles-Auguste-Fortier pour un montant de 3 734 987.18 \$ taxes incluses ;
- Groupe Colas pour un montant de 2 985 900.75 \$ taxes incluses ;
- Les Excavations Lafontaine inc. pour un montant de 2 900 214.88 \$ taxes incluses.

N° de résolution ou annotation

Considérant que le plus bas soumissionnaire est Action Progex inc, pour un montant de 2 598 039.49 \$ taxes incluses ;

Considérant la conformité du plus bas soumissionnaire ;

Considérant le respect des dispositions du Règlement 865-19 – *Règlement de gestion contractuelle* ;

Sur la proposition du conseiller municipal M. Mathieu Thomassin

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- D'adjuger le contrat à Action Progex inc, pour le prolongement de la rue de la Fabrique sur environ 135 mètres entre la fin actuelle de la rue de la Fabrique et la rue des Alpes avec service d'aqueduc et d'égout sanitaire et la réfection d'une conduite d'aqueduc de l'avenue Sainte-Brigitte et sur la rue des Monardes sur une distance d'environ 530 mètres de longueur pour un montant de 2 598 039.49 \$ taxes incluses et de financer l'achat par le *Règlement d'emprunt TECQ 2019-2023 numéro 901-22* ;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer tous les documents afférents ;
- D'autoriser le paiement du montant afférent à l'adjudication de contrat à Action Progex inc.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

19. Résolution 117-04-2024

Adjudication de contrat pour l'achat de traverse piétonne et de radar

Considérant les travaux à réaliser dans le but d'améliorer la circulation au cœur du noyau villageois ;

Considérant que le conseil municipal souhaite installer 3 traverses piétonnes lumineuses de type FRCR à énergie solaire ainsi que deux radars (afficheurs de vitesse) à énergie solaire afin d'assurer la sécurité des citoyens ;

Considérant qu'une demande de prix a été faite auprès de deux (2) fournisseurs ;

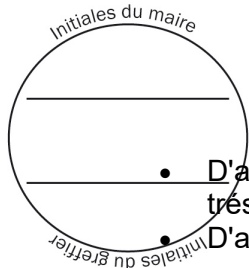
Considérant que la qualité supérieure des produits et services offerts par Kalitec ;

Considérant le respect des dispositions du Règlement 865-19 – *Règlement de gestion contractuelle* ;

Sur la proposition du conseiller municipal M. Mathieu Thomassin

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- D'adjuger le contrat à Kalitec pour l'achat de 3 traverses piétonnes lumineuses de type FRCR à énergie solaire ainsi que deux radars (afficheurs de vitesse) à énergie solaire afin d'assurer la sécurité des citoyens et ce, pour un montant de 36 530.14 \$ taxes incluses et de le financer à même le règlement d'emprunt 938-23 ;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer tous les documents afférents ;
- D'autoriser le paiement du montant afférent à l'adjudication de contrat à Kalitec inc.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

N° de résolution ou annotations

LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

20. Résolution 118-04-2024 Mérites Lavalais du bénévolat 2023

Attendu que le **Mérite Lavalais du bénévolat** est une distinction qui vient souligner les accomplissements de bénévoles œuvrant au sein d'organismes ou comités reconnus par la Ville ;

Attendu qu'un appel de candidatures a d'ailleurs été lancé en février dernier pour se terminer le 29 mars 2024 ;

Attendu qu'une évaluation des candidatures reçues a été effectuée ;

Les récipiendaires sont :

Clément Bouchard – catégorie adulte, ensemble de sa carrière

Pour l'ensemble de sa carrière au sein du Comité Consultatif d'Urbanisme depuis 30 ans, en plus de son engagement infatigable et sa diligence exemplaire en faveur du bien-être communautaire

Michel Després catégorie adulte, exploit pour l'année 2023

Pour son engagement soutenu au sein du Club de l'Âge d'Or de Sainte-Brigitte-de-Laval, ainsi que pour son leadership et sa réussite à la mise en place de toutes les activités offertes aux aînés.

La Ville remercie les récipiendaires pour leur dévouement et leur engagement au sein de la Ville et leur a remis le Mérite Lavalais du bénévolat 2023 avant le début de la présente séance du conseil municipal.

21. Résolution 119-04-2024 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la jeunesse - M. Olivier Paradis

Considérant la demande d'aide financière de M. Olivier Paradis, jeune athlète de karaté de 17 ans, habitant Sainte-Brigitte-de-Laval dans le cadre du Programme d'aide à la jeunesse ;

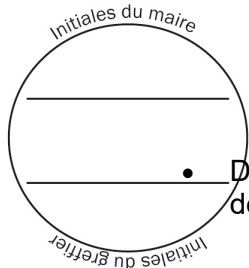
Considérant qu'il a été sélectionné pour participer au Championnat national de karaté WKC à Ottawa, le 17 mai prochain ;

Considérant l'analyse et la recommandation favorable du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire ;

Sur la proposition du conseiller municipal M. Simon St-Hilaire

Il est résolu :

- D'accorder une aide financière de 250 \$ à M. Olivier Paradis pour sa participation au Championnat national de karaté WKC à Ottawa, le 17 mai prochain, conformément à la *Politique définissant les critères d'admissibilité du programme d'aide à la jeunesse et à la communauté* ;
- D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer les documents afférents ;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

D'autoriser le paiement de l'aide financière à M. Olivier Paradis selon les modalités déterminées par la Ville.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

N° de résolution : 120-04-2024

22. Résolution 120-04-2024

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la jeunesse - M. Zachary Paradis

Considérant la demande d'aide financière de M. Zachary Paradis, jeune athlète de karaté de 14 ans, habitant Sainte-Brigitte-de-Laval dans le cadre du Programme d'aide à la jeunesse ;

Considérant qu'il a été sélectionné pour participer au Championnat national de karaté WKC à Ottawa, le 17 mai prochain ;

Considérant l'analyse et la recommandation favorable du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire.

Sur la proposition du conseiller municipal M. Simon St-Hilaire

Il est résolu :

- D'accorder une aide financière de 250 \$ à M. Zachary Paradis pour sa participation au Championnat national de karaté WKC à Ottawa, le 17 mai prochain, conformément à la *Politique définissant les critères d'admissibilité du programme d'aide à la jeunesse et à la communauté* ;
- D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer les documents afférents ;
- D'autoriser le paiement de l'aide financière à M. Zachary Paradis selon les modalités déterminées par la Ville.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

23. Résolution 121-04-2024

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives citoyennes - La virée du Père Noël

Considérant que le conseil municipal a prévu, au budget 2024, des sommes pour appuyer les citoyens dans l'organisation d'activités ou d'événements servant la communauté ;

Considérant que la Ville a reçu une demande de Mme Sylvie Lajoie afin de réaliser l'activité « *La Virée du père Noël SBDL* » qui aura lieu en décembre 2024 ;

Sur la proposition du conseiller municipal M. Simon St-Hilaire

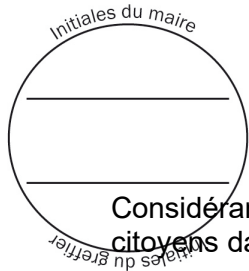
Il est résolu :

- D'octroyer une assistance financière de 750 \$ à Mme Sylvie Lajoie afin de réaliser l'activité « *La Virée du père Noël SBDL* » qui aura lieu en décembre 2024 ;
- Que ce montant de 750 \$ soit pris à même le poste budgétaire 02-702-90-991 ;
- D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer les documents afférents ;
- D'autoriser le paiement de l'assistance financière à Mme Sylvie Lajoie selon les modalités établies par la Ville.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

24. Résolution 122-04-2024

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme initiative citoyenne - Les remorques fantômes



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que le conseil municipal a prévu, au budget 2024, des sommes pour appuyer les citoyens dans l'organisation d'activités ou d'événements servant la communauté ;

N° de résolution ou d'annulations
Considérant que la Ville a reçu une demande de Mme Karolane Dompierre afin de réaliser l'activité « *Les remorques fantômes* » au stationnement du parc des Saphirs qui aura lieu le 31 octobre 2024 de 17 h à 20 h ;

Sur la proposition du conseiller municipal M. Simon St-Hilaire

Il est résolu :

- D'octroyer une assistance financière de 750 \$ à Mme Karolane Dompierre afin de réaliser l'activité « *Les remorques fantômes* » au stationnement du parc des Saphirs qui aura lieu le 31 octobre 2024 de 17 h à 20 h ;
- Que ce montant de 750 \$ soit pris à même le poste budgétaire 02-702-90-991 ;
- D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer les documents afférents ;
- D'autoriser le paiement de l'assistance financière à Mme Karolane Dompierre selon les modalités établies par la Ville.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

25. Résolution 123-04-2024

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme initiative citoyenne - Fragments

Considérant que le conseil municipal a prévu, au budget 2024, des sommes pour appuyer les citoyens dans l'organisation d'activités ou d'événements servant la communauté ;

Considérant que la Ville a reçu une demande de Mme Mary-Ann Corbeil afin de réaliser l'activité « Le concert Fragments » à l'église de Sainte-Brigitte-de-Laval qui aura lieu le dimanche 7 avril 2024 à 14 h ;

Sur la proposition du conseiller municipal M. Simon St-Hilaire

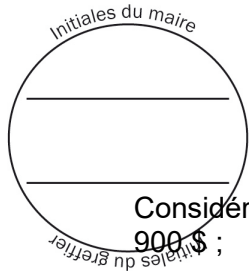
Il est résolu :

- D'octroyer une assistance financière de 500 \$ à Mme Mary-Ann Corbeil afin de réaliser l'activité « Le concert Fragments » à l'église de Sainte-Brigitte-de-Laval qui aura lieu le dimanche 7 avril 2024 à 14 h répartie comme suit :
 - a. Un premier versement de 50 %, lors de l'approbation du projet ;
 - b. Un dernier versement de 50%, lors de la remise du rapport de l'événement.
- Que ce montant de 500 \$ soit pris à même le poste budgétaire 02-702-90-991 ;
- D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer les documents afférents ;
- D'autoriser le paiement de l'assistance financière à Mme Mary-Ann Corbeil selon les modalités établies par la Ville.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

26. Résolution 124-04-2024

Octroi de subvention à la Maison des jeunes la Barak



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant la demande d'aide financière de la Maison des jeunes la Barak au montant de 49 900 \$;

N° de résolution ou annotations

Considérant le souhait du conseil municipal d'assister financièrement l'Organisme afin qu'il puisse poursuivre leur mission auprès des adolescents âgés entre 11 et 17 ans ;

Sur la proposition du conseiller municipal M. Simon St-Hilaire

Il est résolu :

- D'octroyer une subvention de 49 900 \$ à la Maison des jeunes la Barak ;
- D'autoriser le paiement de la somme de 49 900 \$ selon la répartition suivante :
 - a. Le 1^{er} versement de 50 % soit 21 700 \$ aura lieu en juin 2024 ;
 - b. Le 2^e versement de 50 % soit 21 700 \$ aura lieu en décembre 2024 ;
 - c. Le 3^e versement de 6 500 \$ aura lieu lorsque le projet INTERVENANT DE MILIEU sera réalisé et complété.

- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

27. Résolution 125-04-2024

Signature de l'entente pour l'utilisation de locaux par le Centre Famille SBDL

Considérant que le Centre Famille SBDL a repris la gestion des activités de la Friperie ;

Considérant que le Centre Famille SBDL utilise les locaux au 1, rue du Couvent (sous-sol de l'Église de Sainte-Brigitte-de-Laval) et au 4, rue de la Patinoire (lieu de dépôt) pour les activités de la Friperie ;

Sur la proposition du conseiller municipal M. Simon St-Hilaire

Il est résolu :

- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer l'entente entre la Ville et le Centre Famille SBDL concernant l'utilisation des locaux appartenant à la Ville et tous les autres documents afférents.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

28. Résolution 126-04-2024

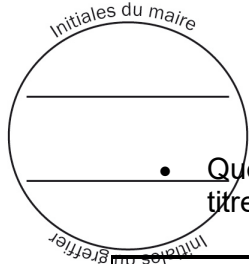
Autorisation de création et de mise sur pied d'un comité de suivi du plan d'action de la Politique famille-aînés (MADA)

Considérant que le conseil municipal a adopté le dépôt et l'acceptation de la Politique de la famille et des aînés (PFA) et de son plan d'action le 13 septembre 2022 ;

Considérant que la PFA prévoit la constitution d'un comité de suivi ayant pour mandat de suivre et de soutenir la réalisation des actions ;

Sur la proposition du conseiller municipal M. Simon St-Hilaire

Il est résolu :



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

- Que le conseil municipal nomme les membres suivants afin qu'ils siègent à ce comité à titre de membres et ce, à compter de l'adoption de la présente résolution :

Nom des membres	Sièges - secteurs	Représentants
Benjamin Dagar-Magnan	Élu RQFA	Conseiller municipal de la Ville
Nathalie Gagnon	Responsable administratif	Directrice des loisirs de la Ville
Marie-Eve Dubé	Loisirs communautaire	Coordonnatrice aux loisirs
Stéphane Garneau	Organisme public	Organisateur communautaire du CIUSSS
Michel Després	Organisme communautaire	Club de l'Âge d'or
Danielle Thomassin	Organisme communautaire + privé	Communauté Chrétienne de SBDL Résidence le Trèfle d'or
Émilie Carrier	Organisme communautaire	Maison des jeunes + jardin collaboratif
Suzie Bergeron	Organisme communautaire	Cercle des fermières
Natasha Côté	Organisme communautaire	Club de soccer SBDL
Marie-Eve Thomassin	Organisme communautaire	Centre famille - Aide alimentaire - Friperie
EN ATTENTE	Organisme public	Conseil d'établissement de l'école du Trivent

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers
M. le conseiller Benjamin Dagar-Magnan s'est abstenu de voter**

29. Résolution 127-04-2024

Autorisation de signature d'une entente avec l'Association sportive de Sainte-Brigitte-de-Laval pour l'aménagement d'un terrain de pratique

Considérant la demande de l'Association sportive de Sainte-Brigitte-de-Laval (ASSBDL) pour l'aménagement d'un terrain de pratique en 2024 ;

Considérant l'objectif du conseil municipal de pérenniser les infrastructures municipales et afin d'assurer la sécurité des usagers ;

Considérant la réponse favorable du conseil municipal à cette demande ;

Considérant qu'il n'y a aucun montant de prévu au budget 2024 ;

Considérant l'acceptation du scénario avec aucune implication financière de la Ville ;

Sur la proposition de _____

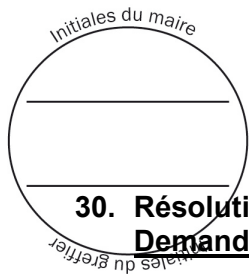
Il est résolu :

- D'autoriser la réalisation des travaux pour l'aménagement d'un terrain de pratique par l'Association sportive de Sainte-Brigitte-de-Laval (ASSBDL) sur le terrain appartenant à la Ville;
- D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer l'entente entre la Ville et l'ASSBDL concernant l'aménagement d'un terrain de pratique et tous les documents afférents.

Votes pour: MM. les conseillers Simon St-Hilaire, Benjamin Dagar-Magnan et Charles Morissette

Vote contre : M. le conseiller municipal Mathieu Thomassin

**Mme la conseillère municipale Michèle Dufresne s'est abstenue de voter
Adoptée à la majorité simple**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

30. Résolution 128-04-2024

Demande de PIIA 2024-0032 - 52, rue de la Promenade

N° de résolution ou annotations

Considérant la demande de PIIA no 2024-0032 déposée le 5 mars 2024 ;

Considérant que la demande est assujettie au Règlement 614-11 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* puisqu'elle vise à autoriser la construction d'une aire de stationnement (incluant l'allée de circulation) d'une superficie supérieure à 150 m² au 52, rue de la Promenade ;

Considérant que le requérant a déposé tous les plans et documents nécessaires à l'étude de la demande de PIIA ;

Considérant que la demande respecte en tous points les objectifs et critères du PIIA ;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA no 2024-0032, visant à autoriser la construction d'une aire de stationnement (incluant l'allée de circulation) d'une superficie supérieure à 150 m² au 52, rue de la Promenade, conformément aux documents soumis au CCU le 19 mars 2024 ;

Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- D'accepter la demande de PIIA no 2024-0032, visant à autoriser la construction d'une aire de stationnement (incluant l'allée de circulation) d'une superficie supérieure à 150 m² au 52, rue de la Promenade, conformément aux documents soumis au CCU le 19 mars 2024 ;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

31. Résolution 129-04-2024

Demande de PIIA 2024-0033 - Lots 6 604 049, 6 604 050 et 6 604 051

Considérant la demande de PIIA no 2024-0033 déposée le 13 mars 2024 ;

Considérant que la demande est assujettie au Règlement 614-11 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* puisqu'elle vise à autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement d'une superficie supérieure à 150 m² sur les lots 6 604 049, 6 604 050 et 6 604 051 ;

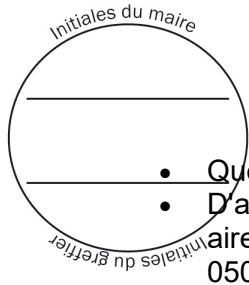
Considérant que le requérant a déposé tous les plans et documents nécessaires à l'étude de la demande de PIIA ;

Considérant que la demande respecte en tous points les objectifs et critères du PIIA ;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA no 2024-0033, visant à autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement d'une superficie supérieure à 150 m² sur les lots 6 604 049, 6 604 050 et 6 604 051, conformément aux documents soumis au CCU le 19 mars 2024 ;

Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette

Il est résolu :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- D'accepter la demande de PIIA no 2024-0033, visant à autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement d'une superficie supérieure à 150 m² sur les lots 6 604 049, 6 604 050 et 6 604 051, conformément aux documents soumis au CCU le 19 mars 2024 ;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

32. Résolution 130-04-2024

Frais de parcs et espaces verts - 173-175, avenue Sainte-Brigitte

Considérant la demande de permis de lotissement déposée qui a pour effet de remplacer un lot pour former deux lots et ainsi créer le lot à bâtir suivant 6 619 902 ;

Considérant que le propriétaire de tout terrain doit, comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale entraînant une augmentation ou la création d'un ou plusieurs lots à bâtir ou constructibles, s'engager à soit céder gratuitement un terrain à la Ville, verser une somme à la Ville ou prendre un tel engagement (terrain) et effectuer un tel versement (argent) ;

Considérant que le conseil municipal doit, conformément à l'article 2.3.1 du *Règlement de lotissement 455-04*, donner son avis sur le versement des espaces verts selon les choix suivants:

- a. En terrain ;
- b. En argent ;
- c. En terrain et en argent.

Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette

Il est résolu:

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- D'autoriser le versement en argent à la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, d'un montant de 1 200 \$ pour le lot 6 619 902, correspondant à 10 % de la superficie de la valeur uniformisée ;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

TRAVAUX PUBLICS

33. Résolution 131-04-2024

Réhabilitation des pompes - poste pompage PP1 (projet 24-36)

Considérant que le poste de pompage PP1, localisé au 44 rue Kildare, près de la rue Murphy dans le secteur du Golfe, nécessite des réparations pour maintenir un fonctionnement efficace du système d'assainissement ;

Considérant que ces travaux de réhabilitation vont prolonger la durée de vie utile des pompes et sont donc un investissement ;

Considérant que tout retard dans les réparations pourrait entraîner des pannes du système d'assainissement, perturbant potentiellement les services publics et entraînant des frais supplémentaires pour des réparations d'urgence et le déversement d'eaux usées ;

Sur la proposition du conseiller municipal M. Mathieu Thomassin



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Il est résolu :

De procéder à la réparation des pompes du poste de pompage PP1 en octroyant le contrat à Xylem Canada au montant de 22 657,30\$ + taxes et de financer ce montant par le *Règlement d'emprunt 938-23* ;

D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

SÉCURITÉ PUBLIQUE

34. Résolution 132-04-2024

Embauche de M. Antoine Poirier à titre de pompier premier répondant, à temps partiel

Considérant les besoins actuels du Service de la sécurité publique ;

Considérant la vacance d'un poste de pompier premier répondant ;

Considérant que ce poste doit être comblé pour équilibrer la structure du service, assurer son bon fonctionnement et l'efficacité des quatre (4) équipes de garde ;

Considérant l'affichage du poste et le processus d'embauche ;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service de la sécurité publique et de la direction générale ;

Sur la proposition du conseiller municipal M. Benjamin Dagar-Magnan

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche de M. Antoine Poirier à titre de pompier premier-répondant, à temps partiel, conformément au contrat traitant des conditions de travail des pompiers/premiers répondants et des officiers non cadres, à temps partiel ;
- Que cette embauche soit assortie d'une période de probation de six (6) mois, comme il est prévu dans le contrat traitant des conditions de travail des pompiers/premiers répondants et des officiers non cadres, à temps partiel ;
- D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

RESSOURCES HUMAINES

35. Résolution 133-04-2024

Confirmation d'emploi de Julie Pellerin à titre de directrice du service de l'aménagement du territoire

Considérant la Résolution 261-07-2023, procédant à la nomination de Mme Julie Pellerin, à titre de directrice du service de l'aménagement du territoire, à temps plein ;

Considérant que la période de probation de Mme Julie Pellerin est terminée ;

Considérant la recommandation favorable de la direction générale ;

Sur la proposition du conseiller municipal M. Charles Morissette



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Il est résolu :

- De confirmer Mme Julie Pellerin à son poste de directrice du Service de l'aménagement du territoire, à temps plein ;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe et la trésorière à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

DÉPÔT

36. Résolution 134-04-2024

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024

Sur la proposition de la conseillère municipale M^{me} Michèle Dufresne

Il est résolu :

- D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024 ;
- D'autoriser la mairesse et la greffière ou son substitut à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

PÉRIODE DE QUESTIONS

37. Période de questions

À 20 h 33, la mairesse, Mme France Fortier, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 807-17 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 742-14*.

Les citoyens ont pu soumettre leurs questions de façon électronique avant le début de la séance.

Les citoyens sont invités à poser leurs questions aux élus. La période de questions s'est terminée à 21 h 12.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal

DISPOSITIONS FINALES

38. Résolution 135-04-2024

Levée de la séance

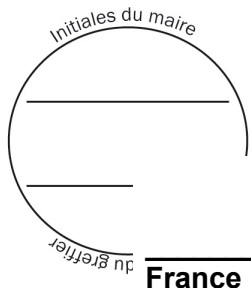
Sur la proposition de la conseillère municipale Mme Michèle Dufresne.

Il est résolu de lever la séance à 21 h 12.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

La mairesse,

La greffière,



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

France Fortier

Me Catherine Roy

N° de résolution ou annotations